



TARIFS INSCRIPTIONS 2026-2027

DROITS D'INSCRIPTION		96 €
CYCLE DE LICENCE		
Licence année complète		2890 €
Licence demi-année (sur 6 ans)		1445 €
Cours annuel		576 €
Cours semestriel		304 €
Dissertation longue		416 €
CYCLE DE DOCTORAT		
Doctorat 1ère année		1917 €
Doctorat à partir de la 2ème année		1414 €
Droit de soutenance		458 €
Séminaire, journée d'études, colloque (étudiants extérieurs à l'ICT)		96 €
CERTIFICAT EN DROIT ECCLÉSIAL DE LA VIE CONSACRÉE		
Tarif annuel (3 sessions par an)		581 €
Tarif étudiant déjà inscrit à l'ICT dans un autre cursus		538 €
Tarif par session		249 €
CERTIFICAT D'INITIATION AU DROIT MATRIMONIAL ET PROCESSUEL		
2 sessions par an		832 €
DIPLOME EN DROIT MATRIMONIAL ET PROCESSUEL		
Cours de licence canonique + 1 devoir court		836 €



TARIFS INSCRIPTIONS 2026-2027

PÉRIODE D'INSCRIPTION

La Faculté de Droit canonique vous invite à vous inscrire en ligne. En confirmant auprès du secrétariat votre souhait de vous inscrire, vous recevrez un courriel avec le lien, les informations et les documents vous permettant d'accéder au site d'inscription.

Avant toute nouvelle inscription, il convient d'envoyer votre dossier académique au secrétariat de la Faculté (droit.canonique@ict-toulouse.fr). Après validation du dossier par le Secrétaire académique et/ou l'Administrateur, vous pourrez procéder à l'inscription en ligne.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- Par prélèvement automatique (en remplissant un mandat SEPA et en joignant un RIB) :
 - En un seul prélèvement
 - En 4 prélèvements effectués le 05 de chaque mois suivant échéancier mentionné sur votre facture.
- Par 1 seul virement bancaire (e-banking)

IBAN : FR76 3000 3021 1000 0372 6666 104

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Avertissement !

*Ni les droits d'inscription, ni les frais engagés
pour le cursus de formation ne sont remboursables.*

AIDE FINANCIÈRE

Il est possible de présenter une demande d'aide financière. Le formulaire de demande est à remplir directement dans votre espace Scolaweb (<https://scolaweb.ict-toulouse.fr/> / Rubrique Mon compte / Demande d'aide sociale ICT / Compléter le Dossier d'aide sociale), impérativement entre le jeudi **1er octobre** et le vendredi **30 octobre 2026**. Aucun dossier incomplet ne sera traité.

CVEC

Pour l'obtention de crédits européens (ECTS), l'étudiant doit préalablement s'acquitter de la « CVEC » auprès du CROUS. (<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>)

CARTE SELF

La carte self donne droit à un tarif préférentiel au self de l'ICT pour les jours de cours.